



COUNCIL OF
ELIZABETH FRY SOCIETIES
OF ONTARIO

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Recommandations dans l'enquête sur la mort de Delilah Blair : un changement systémique s'impose

Ottawa (Ontario), le lundi 25 juillet 2022 : Le 30 juin 2022, un jury a rendu sa décision et formulé 38 recommandations dans l'enquête sur la mort de Delilah Blair. Delilah Blair était une femme autochtone de 30 ans qui est morte pendant son incarcération au Centre de détention du Sud-Ouest. Le jury a déterminé que Blair s'était suicidée, mais la famille de la jeune femme est certaine que sa mort a été accidentelle.

Des recommandations ont été formulées par l'Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry (ACSEF) et le Conseil des Sociétés Elizabeth Fry de l'Ontario (CEFSO), qui avaient tous deux qualité pour agir dans cette enquête. Le CEFSO représente les huit Sociétés Elizabeth Fry de l'Ontario et surveille les conditions de détention dans les prisons provinciales dites pour femmes. L'ACSEF soutient et défend les femmes et les personnes de diverses identités de genre criminalisées et travaille à l'avènement d'un monde sans prisons, avec des communautés solides disposant de ressources suffisantes. L'enquête est directement liée aux enjeux sur lesquels travaillent le CEFSO et l'ACSEF.

Il est clair que la mort de Delilah Blair est une tragédie qui aurait pu être évitée. L'ACSEF et le CEFSO font écho à certaines des recommandations faites par le jury, et réclament en outre un véritable changement systémique relativement à l'usage de l'isolement cellulaire, à la mise en place de ressources préventives et à l'incarcération disproportionnée des personnes autochtones, tout en rappelant les méfaits généraux causés par l'incarcération.

Abolir toutes les formes d'isolement cellulaire

L'isolement cellulaire est défini tant au Canada qu'à l'international comme tout type de détention soumettant une personne à des conditions très restrictives pendant 22 à 24 heures par jour, ou la privant d'un minimum de deux heures de contact humain réel par jour, sauf en cas de confinement non programmé. Selon cette définition, Delilah Blair est morte dans des conditions d'isolement cellulaire. L'ACSEF et le CEFSO sont extrêmement préoccupés par les méfaits qui continuent d'être causés par l'usage de l'isolement cellulaire dans les pénitenciers fédéraux et les prisons provinciales.

« Toute pratique d'isolement cellulaire a des effets néfastes sur la santé mentale et le bien-être, et ces effets sont encore aggravés si la personne mise en isolement était en situation de détresse aiguë en premier lieu », a déclaré Cory Roslyn, présidente du CEFSO. « Nous ne pouvons pas continuer à utiliser l'isolement cellulaire comme réponse aux crises de santé mentale en prison ; les conséquences peuvent en être fatales, et elles viennent encore de l'être. Il est temps de supprimer toutes les formes d'isolement cellulaire. »

Mettre en œuvre des soutiens et des ressources préventives en amont

ASSOCIATION CANADIENNE DES SOCIÉTÉS ELIZABETH FRY (ACSEF) • 190, ave. Bronson Ottawa (Ontario) K1R 6H4



613-238-2422



1-800-637-4606



admin@caefs.ca



www.caefs.ca

Delilah Blair, comme beaucoup de personnes incarcérées, n'a pas pu accéder au traitement dans la collectivité qu'elle demandait. L'ACSEF et le CEFSSO font partie de nombreuses organisations, communautés et personnes qui appellent à des solutions de rechange à l'incarcération et à un investissement dans les ressources communautaires, qui constituent un moyen beaucoup plus efficace de prévenir et de traiter les méfaits.

« Afin de prévenir les méfaits, il ne suffit pas d'améliorer les conditions de détention. Il faut remédier aux défaillances systémiques qui ont entraîné la mort de Delilah Blair », a déclaré Emilie Coyle, directrice générale de l'ACSEF. « De nombreuses femmes et personnes de diverses identités de genre sont emprisonnées en raison du manque de ressources offertes en amont, dans la collectivité, notamment : un revenu minimum garanti, des soins de santé mentale solides et accessibles, et des services de soutien à la toxicomanie sécuritaires et axés sur la réduction des méfaits. »

Mettre fin à l'incarcération excessive des Autochtones

Les femmes autochtones représentent aujourd'hui 50 % de toutes les femmes purgeant une peine fédérale. Ce pourcentage est souvent plus élevé dans certaines prisons provinciales, notamment dans les communautés du Nord et dans les Prairies. L'incarcération disproportionnée et persistante des Autochtones, en particulier celle des femmes, fait partie de la réalité coloniale et génocidaire, passée et présente, de l'État canadien.

« On ne peut pas répondre au nombre croissant de personnes autochtones incarcérées en "autochtonisant" les prisons. Par leur nature même, les prisons font partie d'un système violent et colonial. De nombreuses personnes avec lesquelles nous travaillons et dont nous défendons les droits affirment que les cérémonies et les pratiques autochtones ont été appropriées par le système carcéral, qui en offre une version détournée et "sécurisée" », a commenté Cory Roslyn, présidente du CEFSSO. « Tous les paliers de gouvernement, ainsi que l'appareil judiciaire, doivent faire usage de la législation existante qui vise à empêcher autant que possible l'incarcération des Autochtones. On ne peut se contenter d'offrir des programmes soi-disant culturellement adaptés aux personnes autochtones incarcérées ».

FIN

Pour tout commentaire :

Emilie Coyle
Directrice générale, Association canadienne des Sociétés Elizabeth Fry
ecoyle@caefs.ca
613-316-6785

Cory Roslyn
Présidente, Conseil des Sociétés Elizabeth Fry de l'Ontario
croslyn@efryneo.com
705-923-4521

Emily Lam
Avocate chez Kastner Lam
elam@kastnerlam.com
416-655-3044 x 810

Akosua Matthews



Avocate chez Kastner Lam
amatthews@kastnerlam.com
416-655-3044 x 814

